

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 février 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un février à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Frédéric BOURJAT, Samyr CHOUAKRI (présent à partir de 21 heures), Guy CHAUVIN, François CHARLES, Franck LEMONNIER, Pascal ANGOT, Jean-Marie CESARION, Patrick JOLY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés : Christophe NICOT

Procurations : Frédéric HÉRICOURT à Patrick JOLY, Isabelle FOURNIER à Olivier CASSIDE, Vincent MARI-LLORIA à Frédéric BOURJAT

Secrétaire de séance : Elisabeth TIPHAINE

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h 30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Acceptation de dons (DE 2014 01)

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accepter tous les dons en chèques ou en numéraires

Admission en valeur de créances irrécouvrables (DE 2014 02)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des créances irrécouvrables relatives à l'eau et à l'assainissement et propose leur admission en non-valeurs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents, l'admission en non-valeurs, comme suit :

Budget de l'eau :

Mandat au compte 654 pour 8.32 €

Budget de l'assainissement :

Mandat au compte 654 pour 61.28 €

Adhésion commune de Fresnoy le Grand à l'USEDA (DE 2014 03)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Fresnoy le Grand a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du département de l'Aisne (USEDA). Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 5 avril 2013.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Fresnoy le Grand.

2014/01

Motion relative à la désignation d'un nouveau Chef-lieu de canton (DE 2014 04)

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne, relative à son opposition à la disparition du canton de Charly sur Marne et à la nomination de la commune d'Essomes sur Marne comme nouveau chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de signifier son opposition au fait que la commune de Charly sur Marne perde son statut de chef-lieu de canton et décide et vote une motion de soutien à l'égard de l'opposition des élus de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne.

Création d'un parking rue du Gué, demande de subventions

Le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour car suite à la réunion de la commission communale des travaux, le dossier n'est pas suffisamment complet pour demander des subventions.

DETR 2014 Restauration monument aux morts (DE 2014 05)

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite de l'État pour la restauration du monument aux morts une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 20% du montant hors taxes des travaux. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

C.D.D.L., Traitement acoustique salle polyvalente (DE 2014 06)

Monsieur le Maire rappelle la réunion de la commission des travaux qui a émis un avis favorable au traitement acoustique de la salle polyvalente. Il présente plusieurs devis établis la société Au nid vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents

- décide de faire procéder au traitement acoustique de la salle polyvalente
- porte son choix sur le devis de 5 254.80 € HT
- charge le Maire de solliciter une subvention au titre du CDDL, de 20% du

montant HT des travaux

La part de dépense non subventionnée sera prise en charge par le budget communal. L'installation sera réalisée par l'équipe technique.

Acquisition d'une tondeuse (DE 2014 07)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas la faire réparer la tondeuse, compte tenu de son état de vétusté et de faire l'acquisition d'un nouveau matériel pour un prix avoisinant les 1 500.00 euros HT

Vote du compte administratif 2013, commune (DE 2014 08)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN délibérant sur le compte administratif de la commune, de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTE S ou EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTE S ou EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		274719.84	94 403.94		94 403.94	274719.84
Opérations de l'exercice	504870.82	662 040.32	245749.92	166764.34	750 620.74	828804.66
TOTAUX	504870.82	936 760.15	340153.26	166 764.34	845024.68	1103 524.50

Résultats de clôture		431889.34		173 389.52		258 499.82
Restes à réaliser.....				26 400.00		26.400.00
TOTAUX CUMULES	505 870.82	936 760.16	340 153.86	193 164.34	845 024.68	1129924.50
RESULTATS DEFINITIFS						284899.82

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation du compte de Gestion 2013, Commune (DE 2014 09)

Le Conseil Municipal, (1) :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 relatif à la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant les documents présentés,
 - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

Affectation du résultat 2013, commune (DE 2014 10)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2013 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	157 169.50 €
Résultat global antérieur	274 719.84 €
RESULTAT CUMULE	431 889.34 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	-78 985.58 €
Résultat antérieur	- 94 403.94 €
RESULTAT CUMULE (1)	-173 389.52 €
RESTE A REALISER	
En dépenses(2)	
En recettes (3)	26 400.00 €
BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3)	146 989.52 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Compte 1068	Besoin de financement	146 989.52 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	284 899.82 €
001	Résultat d'investissement reporté	173 389.52 €

Vote du compte administratif 2013, Eau (DE 2014 11)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN délibérant sur le compte administratif du service de l'eau, de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTE S ou EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTE S ou EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		87 553.29		3070.80		90 624.09
Opérations de l'exercice	57 638.71	66805.72	3442.57	10 165.45	61 081.28	76 971.17
TOTAUX	57 638.71	154 359.01	3 442.57	13 236.25	61 081.28	167 595.26
.....						
Résultats de clôture	96 720.30	9 793.68	106 513.98
Restes à réaliser.....		63 000.00			
TOTAUX CUMULES	57 638.71	154 359.01	66 442.57	13 236.25	124 081.28	167 595.26
RESULTATS DEFINITIFS			43 513.98

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Approbation du compte de gestion 2013, Eau (DE 2014 12)

Le Conseil Municipal, (1) :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 relatif au service de l'eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les documents présentés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

Affectation du résultat 2013, Eau (DE 2014 18)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF du service de l'eau, de l'exercice 2013 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	9 167.01 €
Résultat global antérieur	87 553.29 €
RESULTAT CUMULE	96 720.30 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	6 723.88 €
Résultat antérieur	3 070.80 €
RESULTAT CUMULE (1)	9 793.68 €

RESTE A REALISER

En dépenses(2)	63 000.00 €
En recettes	

BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3) 53 206.32 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Compte 1068	Besoin de financement	53 206.32 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 513.98 €
001	Résultat d'investissement report	9 793.68 €

Vote du compte administratif 2013, Assainissement (DE 2014 14)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN délibérant sur le compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTE S ou EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTE S ou EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		50 029.61		26212.15		76 241.76
Opérations de l'exercice	60 089.52	59 341.85	3395.85	8 149.50	63 485.37	67 491.35
TOTAUX	60 089.52	109 371.46	3395.85	34 361.65	63 485.37	143 733.11

Résultats de clôture		49 281.94		30 965.80		80 247.74
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	60 089.52	109 371.46	3 395.85	34 361.65	63 485.37	143 733.11
RESULTATS DEFINITIFS						80 247.74

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Approbation du compte de gestion 2013, Assainissement (DE 2014 15)

Le Conseil Municipal, (1) :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 relatif au service de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les documents présentés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

Affectation du résultat 2013, Assainissement (DE 2014 16)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2013 du service de l'assainissement approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	- 747.67 €
Résultat global antérieur	50 029.61 €
RESULTAT CUMULE	49 281.94 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	4 753.65 €
Résultat antérieur	26 212.15 €
RESULTAT CUMULE (1)	30 965.80 €

RESTE A REALISER

En dépenses(2)

En recettes (3)

EXCEDENT DE FINANCEMENT (1+2+3) 30 965.80 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde et d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté 49 281.94 €

001 Résultat d'investissement reporté 30 965.80 €

Association les Extragones, fonds d'amorçage (DE 2014 17)

Le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 20 septembre 2013, relative au versement du fonds d'amorçage perçu par la commune dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Il propose de compléter la décision initiale afin que la structure organisatrice de l'accueil périscolaire bénéficie de l'intégralité du fonds d'amorçage perçu par la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide que

- le "fonds d'amorçage" sera versé à la structure organisatrice du service de la périscolaire, actuellement l'association "Les Extragones", selon les modalités de la délibération du 20 septembre 2013 à savoir :

- le versement de 2000 euros chaque année

- toute demande supérieure à 2000€ fera l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Questions diverses

1/ Madame Claudie PREVOT a adressé au maire une lettre le 2 décembre 2013 et pour répondre à sa demande le Maire lit le courrier . Elle y présente ses excuses pour les personnes qui auraient pu mal interpréter ses propos relatifs à l'occupation d'une propriété privée. pour avoir fait de nombreuses photocopies, Madame PREVOT a décidé de faire don de 64 euros à la commune. La lettre est consultable en mairie sur demande.

2/ Des travaux devant chez Madame CONSTANT rue Grousy ont été réalisés pour lutter contre la boue et l'eau qui stagnaient devant son habitation.

3/ Pour répondre à la demande écrite de Monsieur Héricourt le maire informe l'assemblée que la mairie est en attente d'une réponse du syndicat d'assainissement de Charly sur Marne pour un raccordement de Pavant à la station d'assainissement de Charly.

4/ Monsieur Angot propose l'organisation du bureau de vote , Monsieur Casside explique que comme à chaque élection un planning à compléter sera transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur le maire lève la séance à 22 heures 50.

Vu par nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire
Olivier CASSIDE

